



**Programme
des Nations Unies
pour l'environnement**

Distr. : générale
15 août 2011

Français
Original : anglais

**Comité de négociation intergouvernemental
chargé d'élaborer un instrument international
juridiquement contraignant sur le mercure
Troisième session**

Nairobi, 31 octobre – 4 novembre 2011
Point 2 b) de l'ordre du jour provisoire*

Questions d'organisation : organisation des travaux

**Note de scénario pour la troisième session du Comité
de négociation intergouvernemental sur le mercure**

Note du Président

1. La présente note de scénario, que j'ai rédigée en concertation avec le Bureau, expose nos plans ainsi que nos attentes générales pour la troisième session du Comité de négociation intergouvernemental chargé d'élaborer un instrument international juridiquement contraignant sur le mercure. J'espère qu'elle aidera les Parties et autres participants à se préparer à cette session et à progresser durant cette session.
2. À notre deuxième session, tenue à Chiba (Japon) en janvier 2011, nous avons pu examiner le projet d'éléments qui pourraient constituer une approche complète et appropriée sur le mercure. Nous avons demandé au secrétariat de préparer un projet de texte reprenant les vues alors exprimées par les Parties sur le contenu éventuel de l'instrument sur le mercure et communiquées au secrétariat après cette deuxième session afin de pouvoir examiner ce projet de texte à notre troisième session. Je suis satisfait de constater que le secrétariat a reçu des propositions de la part de deux groupes régionaux, d'une organisation d'intégration économique régionale et de 18 gouvernements de toutes les régions des Nations Unies. Ces propositions sont consultables sur le site Internet du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUÉ) et ont permis de préparer le projet de texte, qui figure en annexe du document UNEP(DTIE)/Hg/INC.3/3. Ce document reprend les échanges qui ont eu lieu lors de notre deuxième session et prend en compte les propositions formulées par chaque gouvernement ; j'espère donc qu'il nous permettra d'avancer rapidement à notre troisième session.
3. Je suis également satisfait de constater qu'un certain nombre de gouvernements ont accédé à la demande que le Comité de négociation intergouvernemental avait exprimée à sa deuxième session en transmettant de nouvelles informations pour compléter d'autres documents qui ont été préparés en vue de la troisième session. Ces documents contiennent des informations sur l'analyse comparative approfondie des options de mécanismes de financement visant à fournir les ressources nécessaires à l'instrument international juridiquement contraignant sur le mercure ; les émissions de mercure par l'industrie d'extraction du pétrole et du gaz ; les aspects sanitaires liés au mercure et l'utilisation de conservateurs contenant du mercure dans le domaine médical, y compris pour la vaccination ; l'articulation entre le futur instrument sur le mercure et la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination. Ces documents de travail viendront alimenter nos échanges par un éclairage nouveau, et j'espère que vous aurez l'occasion de les examiner avant la session. Nous aurons certes peu de temps pour les approfondir en session

* UNEP(DTIE)/Hg/INC.3/1.

plénière, mais ils apporteront de la substance à nos échanges pendant toute la semaine et l'on pourra s'y reporter si nécessaire.

4. Une séance technique préparatoire sera tenue le dimanche 30 octobre 2011 afin de fournir d'autres informations générales sur les approches, les pratiques et les technologies existantes. Le programme provisoire de cette séance technique préparatoire, qui comportera un exposé liminaire de certains des documents de travail susmentionnés est disponible sur le site Internet du PNUE. Par ailleurs, le Partenariat mondial sur le mercure du PNUE anime une exposition qui sera l'occasion pour les représentants de voir les technologies existantes à retenir et de se renseigner sur ces technologies.

5. Je souhaiterais également attirer l'attention sur la mine d'informations dont nous disposons d'ores et déjà grâce au travail que nous avons accompli jusqu'à présent. Je crois que nous sommes désormais à même de poursuivre sérieusement les négociations sur le contenu de l'instrument sur le mercure.

6. Après avoir examiné le projet de texte moi-même, je peux affirmer qu'il s'agit d'un document tout à fait exhaustif visant à reprendre les vues exprimées par l'ensemble des Parties. De par son caractère exhaustif, ce document est à la fois long et complexe, bien que le secrétariat se soit efforcé de présenter toutes les informations nécessaires aussi clairement que possible. C'est pourquoi je n'insisterai jamais assez sur la nécessité, pour les délégations, de se préparer soigneusement aux discussions de Nairobi et de profiter de l'occasion qui leur est donnée de participer aux réunions des groupes régionaux pour s'y préparer. Je salue les efforts du secrétariat en ce qui concerne l'organisation de ces réunions régionales, car ces forums de discussion ont joué un rôle important dans les négociations jusqu'à présent. Il est primordial que nous parvenions à un accord sur le texte à la troisième session afin de pouvoir continuer à tendre vers notre objectif, qui est de clore les négociations avant la vingt-septième session du Conseil d'administration du PNUE, prévue en 2013. Je pense que la démarche coopérative et incitative que nous avons adoptée jusqu'à présent dans nos échanges est encourageante.

7. En ce qui concerne la teneur de nos travaux, je souhaiterais vous rappeler qu'à notre troisième session, nous serons à mi-chemin de nos négociations. Nous devons alors absolument nous concentrer sur ce que nous considérons comme étant les dispositions essentielles d'un instrument sur le mercure, entrer rapidement dans le détail pour résoudre les points de divergence et nous efforcer de parvenir à un accord sur le langage approprié pour prendre en compte les vues convergentes. Le nouveau projet de texte reprenant les vues exprimées par les Parties, nous devons négocier le texte qui recueillera l'assentiment de tous au lieu de présenter les vues initiales (point d'ancrage des sessions précédentes). De même qu'à notre deuxième session, j'encourage les Parties à éviter les longs commentaires introductifs d'ordre général afin que nous puissions rapidement nous concentrer sur le fond. Ces commentaires devront être formulés, si possible, par les régions plutôt que par les gouvernements. J'imposerai des temps de parole strictement limités s'agissant de tous les commentaires introductifs.

8. Étant donné que nos échanges seront axés sur le projet de texte préparé à partir de vos contributions, commentaires et suggestions, je propose que ce texte constitue le cadre de nos échanges. Cela nous permettra de passer en revue l'ensemble des thématiques afin de déterminer celles qui devront figurer dans l'instrument. Si je n'exclue pas la possibilité d'émettre de nouvelles idées, j'estime qu'après deux sessions de négociation et trois séances de propositions, il faut que le projet de texte présente les approches pertinentes envisageables de manière assez exhaustive. J'espère donc que le Comité peut désormais s'employer à conclure un accord négocié.

9. Je souhaite structurer nos débats pour aborder les questions suivant leur ordre de présentation dans le projet de texte. Il peut néanmoins s'avérer nécessaire, après consultation du Bureau, d'aborder les questions spécifiques dans un ordre différent, par exemple lorsque la création en amont d'un groupe restreint¹ est jugée opportune pour faire progresser les débats en session.

10. De multiples options sont présentées dans certaines parties du projet de texte. Nous avons besoin, cependant, d'en restreindre le nombre et, autant que faire se peut, de définir une approche unique commune. J'admets que certaines des nouvelles propositions ont besoin d'être expliquées plus en détail, mais il est inutile de reformuler des positions et des propositions déjà exprimées. Il importe que nous nous attachions, lors de nos séances plénières, à déterminer les principales options politiques. J'aurais tendance à vous soutenir dans votre démarche, à savoir qu'il faut cerner les options acceptables pour votre gouvernement et, si possible, proposer des moyens de surmonter les divergences à propos de ces options.

¹ Les « groupes restreints » recouvrent des groupes tels que les groupes de contact, les groupes de rédaction, des groupes plus restreints qui interviennent exclusivement sur une question très spécifique ainsi que les amis du Président, le cas échéant.

11. J'espère que vous aurez eu le temps de prendre connaissance du contenu du projet de texte à l'avance. Mon intention n'est pas d'ouvrir les débats par une lecture générale du texte, mais de focaliser d'emblée l'attention sur les questions dont il convient de se préoccuper plus avant, l'objectif étant de réduire le nombre d'options et d'identifier les moyens de surmonter les divergences à propos de celles qui subsistent. Par la suite, nous pourrions confier les questions en suspens à des groupes restreints pour un examen plus approfondi qui permettra, je l'espère, de parvenir à un nouvel accord sur l'approche la mieux adaptée. Il va de soi que l'issue des délibérations des groupes restreints serait soumise à l'approbation du Comité. En outre, je propose d'accorder aux groupes restreints un mandat limité et de limiter la durée de leurs travaux. L'objectif de cette session est de se concentrer sur la politique et le cadre réglementaire de l'instrument ; les détails techniques pourront être développés ultérieurement, bien que les informations techniques, y compris les éléments décrits aux paragraphes 3 – 5 de la présente note soient à prendre en compte lors des débats sur la politique et le cadre réglementaire. J'espère que ces aspects seront au cœur des débats des groupes restreints, ce qui permettra un retour rapide sur les questions à prendre en considération et un accord global de la part du Comité. J'ai également conscience de la difficulté, pour de nombreuses délégations, de participer à plus d'un débat ; je limiterai aussi le nombre de réunions parallèles de groupes restreints.

12. À notre deuxième session, nous avons créé un groupe juridique pour assister le Comité, tel que mentionné au paragraphe 251 du rapport de ladite session (UNEP(DTIE)/Hg/INC.2/20). Nous avons convenu que ce groupe examinerait les éléments sur lesquels un accord de fond était intervenu pour veiller à ce que le texte de chacun des éléments, et les liens entre l'ensemble des éléments, reflètent les intentions du Comité et leur donne effet d'une manière juridiquement rationnelle, en appelant l'attention sur toute ambiguïté ou tout conflit potentiel nécessitant un plus ample examen par le Comité. Le groupe serait chargé, au besoin : de rédiger les projets de dispositions de l'instrument en se fondant sur la démarche politique convenue par le Comité ; d'examiner les projets de dispositions préparés par le Comité et d'autres groupes ; de veiller à la cohérence entre les divers projets de dispositions, en les harmonisant au besoin ; et de donner au Comité ou à d'autres groupes des avis sur toute autre question juridique qui pourrait se poser. J'espère que le groupe juridique commencera ses travaux durant cette session. Je pense qu'il y aura des questions sur lesquelles le Comité pourra donner son accord en amont afin que ces questions puissent être soumises à l'examen du groupe juridique dans les plus brefs délais et que le travail du groupe puisse être optimisé durant la session. Peut-être que nous déciderons plus tard de soumettre d'autres questions au groupe juridique. Les résultats des travaux du groupe juridique seront soumis à l'approbation du Comité ou à un plus ample examen par le Comité. Sur le plan organisationnel, j'encourage le groupe juridique à travailler autant que possible en dehors des horaires réservés aux sessions plénières afin que les experts juridiques soient présents lors de nos échanges sur la démarche politique et puissent ainsi donner leur appréciation des échanges portés à leur connaissance sur le projet de texte.

13. Je suis convaincu que le secrétariat sera en mesure de produire en session les textes que le Comité pourrait souhaiter voir reprendre ses débats de fond et accords négociés. Cela permettra de s'assurer que le temps limité dont nous disposons pour échanger peut être consacré à la résolution des questions d'ordre politique et des questions de fond. Le texte fourni par le secrétariat à notre demande ferait ensuite l'objet d'un débat approfondi en session plénière puis pourrait soit être soumis à l'examen du groupe juridique soit être débattu par un groupe restreint chargé d'examiner les questions techniques et politiques en suspens.

14. Le Bureau et moi avons mené des activités intersessions en prévision de cette troisième session, en participant notamment à des conférences téléphoniques et des réunions, et nous allons poursuivre cette étroite coordination.

15. Maintenant que j'ai expliqué la manière dont je souhaite que nous travaillions durant la troisième session, je souhaiterais conclure par une réflexion sur l'issue que nous pourrions espérer de cette session.

16. J'espère que nous aurons discuté de tous les aspects du projet de texte et que nous serons parvenus à un accord à maints égards sur l'option la plus adéquate. En ce qui concerne les parties du texte où seuls quelques points de détail restent en suspens, j'espère que nous aurons amplement progressé, à tel point qu'à la fin de cette session, le projet de texte sur ces questions aura été examiné par le groupe juridique et qu'il aura été renvoyé à un plus ample examen par le Comité. Quant aux questions faisant toujours l'objet d'opinions très divergentes, je souhaiterais certainement avoir examiné de plus près les options possibles, y compris au sein de groupes restreints s'il y a lieu.

17. S'il reste des questions sur lesquelles le Comité demande des informations supplémentaires pour faire avancer nos négociations, une demande claire se limitant aux informations essentielles requises pourrait être formulée au secrétariat.

18. Enfin, je souhaiterais que cette troisième session soit pour nous l'occasion de faire avancer la préparation d'un nouveau projet de texte que nous examinerons lors de notre quatrième session. Parmi les options d'activités intersessions possibles, on pourrait envisager de demander au secrétariat de préparer un projet de texte révisé, qui reflète les progrès que le Comité a accomplis en réduisant le nombre d'options politiques et en clarifiant ces options. Cela nous permettra de reprendre les négociations de manière efficace à notre quatrième
